

MASTER
MASTER Droit Economie Gestion
Mention Management
Parcours: Management des Services en Hôtellerie internationale

Formation en alternance (M1 et M2)

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000771847&fastPos=65&fastReqId=1794378360&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

MASTER 1 = 60 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE1 Connaissance de l'environnement	5	5	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE2 Management des unités hôtelières	3	3	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE3 Revenu Management	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE4 Pilotage financier	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE5 Marketing appliqué et comportement du consommateur	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE6 Théorie des organisations	4	4	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE7 Management des ressources humaines	4	4	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE8 Gestion de bases de données	3	3	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE9 Communication et présentation hypermédia	3	3	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE10 Business English	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE11 Langue vivante 2			CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
EC1 Espagnol	6	6		
EC2 Allemand	6	6		
	6	6		
UE12 Management et conduite de projet	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)

MASTER 2 = 60 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 1 Management des unités hôtelières	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE 2 Revenu management et pilotage de performances	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE 3 Marketing approfondi des services	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE4 Simulations de gestion	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE 5 Business English	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE6 Langue vivante 2	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
EC1 Espagnol	6	6		
EC2 Allemand	6	6		
EC3 Autre langue	6	6		
UE7 Mémoire	8	8	CT 100% (E)	CT 100% (E)
UE8 Mission internationale	10	10	CT 100 % (E)	CT 100% (E)

L'alternance est organisée selon le mode suivant :

En M1 :

Pour la période allant d'octobre à mi-mai : une semaine à l'université (du lundi au vendredi) et 3 semaines en entreprise.

Pour la période de septembre et de mi-mai à juin : rythme variable. Base : 70 jours de formation.

En M2 : une semaine à l'université (du lundi au vendredi) et 3 semaines en entreprise (sauf exceptions) en M2 pour tutorat encadré ou périodes d'examens.

Un calendrier d'alternance est communiqué en début d'année. La mission en entreprise se déroule sur l'année, dès le début de la formation ou du contrat d'alternance. Elle fait l'objet d'un suivi par un tuteur pédagogique de l'université (coaching). Une évaluation est prévue et annexée dans le livret de formation ou d'alternance en M1 et M2.

Est-il prévu une 2nde session ? : OUI

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC non validés ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser sont reconduits en 2nde session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2nde session :

-La meilleure des deux notes entre la 1^{ère} session et la 2nde session est retenue : **NON**

-La note de la 2nde session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen (*supprimer les mentions inutiles*) :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Note = Défaillance**

*Absence justifiée en 1^{ère} session : **0**

*Absence injustifiée en 2nde session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 2nde session : **Note = 0**

Règles particulières (*supprimer les mentions inutiles*) :

*Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des UE ou des EC ? **OUI**. La note seuil : 6/20 pour toutes les UE pour le M1 et le M2.

*Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 ? : **OUI**. L'étudiant doit conserver le statut d'apprenti (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) pour le passage en M2.

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise :

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : En M1, une note seuil de 6/20 est exigée pour toutes les UE.

Mode d'obtention du diplôme terminal de master (*supprimer les mentions inutiles*) :

La moyenne du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Les moyennes du master 1 **et** du master 2 doivent être supérieures ou égales à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : En M2, la note seuil de 6/20 est exigée pour toutes les UE sauf pour les UE 7 et 8, 10/20 exigé

Mode d'attribution de la mention du diplôme (*supprimer les mentions inutiles*) :

*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne du master 2 : **NON**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 **et** du master 2 : **OUI**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

En M1, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE.

En M2, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE sauf pour les UE 7 et 8, 10/20 exigé

Seuils des mentions attribuées (*à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous*) :

*Mention « passable » : 10/20 =< note < 12/20

*Mention « assez bien » : 12/20 =< note < 14/20

*Mention « bien » : 14/20 =< note < 16/20

*Mention « très bien » : note >= 16/20

MASTER
MASTER Droit Economie Gestion
Mention Management
Parcours: Management des Services en Hôtellerie internationale

Formation initiale (M1) et formation en alternance (M2) (Cadre exceptionnel)

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000771847&fastPos=65&fastReqId=1794378360&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

MASTER 1 = 60 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE1 Connaissance de l'environnement	5	5	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE2 Management des unités hôtelières	3	3	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE3 Revenu Management	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE4 Pilotage financier	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE5 Marketing appliqué et comportement du consommateur	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE6 Théorie des organisations	4	4	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE7 Management des ressources humaines	4	4	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE8 Gestion de bases de données	3	3	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE9 Communication et présentation hypermédia	3	3	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE10 Business English	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE11 Langue vivante 2			CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
EC1 Espagnol	6	6		
EC2 Allemand	6	6		
	6	6		
UE12 Management et conduite de projet	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)

MASTER 2 = 60 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 1 Management des unités hôtelières	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE 2 Revenu management et pilotage de performances	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE 3 Marketing approfondi des services	8	8	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE4 Simulations de gestion	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE 5 Business English	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
UE6 Langue vivante 2	6	6	CC 100%(E et O)	CT 100%(E)
EC1 Espagnol	6	6		
EC2 Allemand	6	6		
EC3 Autre langue	6	6		
UE7 Mémoire	8	8	CT 100% (E)	CT 100% (E)
UE8 Mission internationale	10	10	CT 100 % (E)	CT 100% (E)

OPTION - DU césure de professionnalisation = 6 crédits				
Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
A moins un stage de 6 mois	6	6	CT 100% (E et O)	

L'option DU césure de professionnalisation implique de faire son master 1 sur deux années universitaires. Cette option offre aux étudiants la possibilité d'effectuer un ou deux stages de 6 mois, après les deux semestres de cours de M1. Le succès aux épreuves disciplinaires de M1 permet de capitaliser 60 ECTS. Au retour de l'année de césure, l'étudiant se voit délivrer le titre intermédiaire de maîtrise relatif au master 1 et en cas de note supérieure à 10 à son (ses) stage(s) le DU césure de professionnalisation.

Le DU césure de professionnalisation est évalué sur rédaction et soumission d'un (des deux) rapport(s) de stage et d'une soutenance orale du rapport d'un stage, permettant de faire un retour sur les compétences professionnelles acquises en lien avec les enseignements de M1. L'évaluation intègre également une note donnée par le (les) tuteur(s) en entreprise, visant à évaluer le comportement et les aptitudes et compétences professionnelles de l'étudiant. Dans le cas où un seul stage est effectué, l'évaluation du rapport, celle de la soutenance orale et celle du tuteur d'entreprise comptent respectivement pour 50%, 25% et 25% de la note finale. Dans le cas où deux stages sont effectués, l'évaluation des rapports, celle de la soutenance orale et celle des tuteurs d'entreprise comptent respectivement pour 60%, 20% et 20% de la note finale.

Pour les étudiants désirant faire un stage optionnel en M1, il est évalué par un rapport de stage présentant de façon succincte l'entreprise, les missions, les réalisations et recommandations, ainsi qu'un bilan et une analyse personnelle. Le stage étant optionnel, il ne donne pas droit à des ECTS.

En M1 : le stage à effectuer dans le cadre de la formation initiale est organisé selon le calendrier annuel communiqué en début d'année universitaire. La validation du M1 est conditionnée à la réalisation d'un stage en entreprise d'une période allant de 3 à 6 mois.

En M2 : la formation en alternance est organisée selon le calendrier annuel communiqué en début d'année. Une semaine à l'université (du lundi au vendredi) et 3 semaines en entreprise (sauf exceptions) en M2 pour tutorat encadré ou périodes d'examens. La mission en entreprise se déroule sur l'année, dès le début de la formation ou du contrat d'alternance. Elle fait l'objet d'un suivi par un tuteur pédagogique de l'université (coaching). Une évaluation est prévue et annexée dans le livret de formation ou d'alternance en M1 et M2.

Est-il prévu une 2^{nde} session ? : OUI

*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI**

*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser **sont reconduits** en 2^{nde} session.

*Lorsque l'étudiant se présente en 2^{nde} session :

-La meilleure des deux notes entre la 1^{ère} session et la 2^{nde} session est retenue : **NON**

-La note de la 2^{nde} session annule et remplace la note de la 1^{ère} session : **OUI**

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen (supprimer les mentions inutiles) :

*Absence injustifiée en 1^{ère} session : **Note = Défaillance**

*Absence justifiée en 1^{ère} session : **0**

*Absence injustifiée en 2^{nde} session : **Défaillance**

*Absence justifiée en 2^{nde} session : **Note = 0**

Règles particulières (supprimer les mentions inutiles) :

*Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des UE ou des EC ? **OUI**. La note seuil de 6/20 est exigée pour toutes les UE pour le M1. Pour le M2, la note seuil est de 6/20 pour toutes les UE sauf pour les UE 7 et 8, 10/20 exigé

*Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **NON**

*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 ? : **OUI** : Dans le cadre de la formation initiale, la validation du M1 est conditionnée à la réalisation d'un stage en entreprise d'une période allant de 3 à 6 mois. Ce stage doit aboutir à la rédaction et la soutenance d'un rapport écrit. Les étudiants ayant validé leur M1 en formation initiale ne peuvent continuer en M2 que si ces derniers trouvent un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise :

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : En M1, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE.

En M2, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE sauf pour les UE 7 et 8, 10/20 exigé

Mode d'obtention du diplôme terminal de master (*supprimer les mentions inutiles*) :

La moyenne du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Les moyennes du master 1 **et** du master 2 doivent être supérieures ou égales à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : En M1, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE.

En M2, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE sauf pour les UE 7 et 8, 10/20 exigé

Mode d'attribution de la mention du diplôme (*supprimer les mentions inutiles*) :

*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne du master 2 : **NON**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 **et** du master 2 : **OUI**

*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

En M1, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE.

En M2, la note seuil de 6/20 pour toutes les UE sauf pour les UE 7 et 8, 10/20 exigé

Seuils des mentions attribuées (*à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous*) :

*Mention « passable » : 10/20 =< note < 12/20

*Mention « assez bien » : 12/20 =< note < 14/20

*Mention « bien » : 14/20 =< note < 16/20

*Mention « très bien » : note >= 16/20